

REGLEMENT PANO PREV 2019

Article 1 : Objet de l'appel à courts métrages

Le Point Information Jeunesse de la MJC de Morlaix et l'association WART, organisatrice du festival Panoramas, lancent un appel à la réalisation de courts métrages de prévention.

Il a pour objectif de donner l'opportunité aux jeunes de 15 à 25 ans du territoire Morlaix Communauté, de réaliser une vidéo qui servira d'outil de prévention dans le cadre du festival Panoramas, qui se tiendra du 12 au 14 avril 2019 à Morlaix.

Article 2 : Conditions d'admission

- L'appel à film s'adresse aux jeunes de **15 – 25 ans habitant ou scolarisés sur le territoire de Morlaix Communauté**.

- Il est ouvert aux **films courts**, qu'ils soient des documentaires, des fictions, ou des films d'animation.

- Les participants devront **scénariser et réaliser** un film d'une durée comprise entre **90 secondes et 3 minutes**. Ils peuvent être accompagnés dans leur démarche par des professionnels de l'éducation et de l'image.

- Les films doivent s'inscrire dans une **thématique de prévention** (consommation d'alcool, de produits stupéfiants, accidents de la route, relations femmes/hommes, harcèlement...).

Article 3 : Inscription et dépôt des œuvres

L'inscription est gratuite et se fait par remise de la fiche d'inscription, du présent règlement signé et du film sur un support visionnable (DVD, lien Vimeo/YouTube, aux formats avi, mp4, mov, mkv).

Les inscriptions s'effectueront du 7 janvier au 22 mars 2019 auprès du :

PIJ – MJC Morlaix

7 place du Dossen

29 600 MORLAIX

Tél: 02 98 88 09 94

pijmjcMorlaix2@gmail.com

Les participants devront déposer la fiche d'inscription dûment remplie et complétée, et le film, avant **le 15 mars 2019** - 18h00 au PIJ de la MJC.

La fiche d'inscription est disponible en annexe de ce document et au PIJ.

Article 4 : Accompagnement des candidats

Des structures partenaires se tiennent à la disposition des participants afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet. En fonction des besoins (accompagnement technique et méthodologique, aide à l'écriture, prêt de matériel, aide au montage, ...), le PIJ fera le lien entre les participants et les personnes compétentes.

Article 5: Droits d'auteur et droit à l'image - crédits

Il appartient aux réalisateurs d'être **en conformité avec les règlements de la SACEM et de respecter les droits en vigueur** (droits d'auteur, droit à l'image).

Des remerciements aux organisateurs devront apparaître en évidence dans le générique du film (Wart, PIJ MJC Morlaix...).

Article 6 : Jury

Un jury composé de jeunes, professionnels de l'audio-visuel et de la jeunesse sera chargé de la sélection des films présentés lors de la soirée de clôture. Ce même jury sera chargé de distribuer les prix aux participants.

Article 7 : Sélection des œuvres

Le jury évoqué ci-dessus sélectionnera les meilleures vidéos au regard des critères de recevabilité suivants :

- Le traitement du thème
- La durée du film
- La qualité technique (image, son)

Les résultats des candidats sélectionnés seront communiqués lors de la soirée de clôture.

Article 8 : Exclusion d'œuvres

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout film comportant des scènes de violence, pornographiques, discriminatoires, prosélytes ou sectaires.

Article 9 : Soirée de clôture

Une soirée de clôture du présent appel à film se tiendra **le vendredi 29 mars à 18h** à la MJC de Morlaix – 7 place du Dossen. Au cours de cette soirée, les vidéos sélectionnées seront diffusées et les résultats du vote du jury seront annoncés.

Article 10 : Vote du jury et publication des résultats

Des récompenses seront décernées aux films primés et seront attribuées aux réalisateurs qui devront être présents ou se faire représenter pour les recevoir :

- Grand prix du festival
- Prix de la mise en scène
- Prix du scénario
- Prix du public

Article 11 : Autorisations de diffusion des oeuvres

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucun usage commercial des œuvres et à respecter les droits de leurs auteurs. Les participants autorisent les organisateurs, à diffuser leur film s'il est sélectionné, à titre gratuit et sans limitation de durée dans le cadre de campagnes de prévention et de communication relevant de leurs activités.

Les participants l'ayant signifié lors de leur inscription, acceptent que leur film soit présenté à concourir au Festival International du Film de Prévention et de Citoyenneté Jeunesse "FestiPrev" qui aura lieu du 16 au 18 mai 2019 à La Rochelle.

Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les actions de communication des organisateurs.

Article 12 : Modification du règlement / Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier unilatéralement le présent appel à projet si elles estiment que les circonstances l'exigent sans que leur responsabilité ne puisse être engagée. Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations dans la mesure du possible. Dans ce cas, les documents reçus seront retournés aux candidats.

Signature du jeune:

Signature des représentants légaux :
(pour les mineurs)

